

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

PROCES VERBAL de la SEANCE du jeudi 26 novembre 2020

Le vingt-six novembre deux mille vingt à dix-neuf heures cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Les règles sanitaires imposées par la situation actuelle ont été rappelées à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Présents : **Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle BOULARD, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Daniel SAUVAGE, Céline DURAND, Nathalie FERRE (arrivée à 19h15), Patrick LECOMTE, Christel FIETKAU, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Yann RICHE et Anthony FERNANDEZ**

Absents excusés : David MIDDIONE, Vanessa AIRAL.

Pouvoir(s) : Vanessa AIRAL à Anthony FERNANDEZ.

Monsieur Mickaël DUREZ est désigné comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut commencer.

Les élus participent à la séance du conseil municipal dans la salle du foyer communal. A cet effet, une déclaration a été communiquée à la Préfecture le lundi 23 novembre 2020.

Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du jeudi 29 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

Avancement du PLU : Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions avec un avis favorable à la révision du PLU de la Commune de Mons. Ce rapport est disponible sur le site de la Commune et à l'accueil en Mairie. La réunion avec les Personnes Publiques Associées est en cours d'organisation par l'Urbaniste pour vérifier la prise en compte de leurs observations et la correction des diverses inexactitudes ou erreurs matérielles relevées sur les documents graphiques ou au règlement.

Traitement des propositions des administrés : Une réunion de travail a eu lieu le jeudi 19 novembre pour dépouiller l'ensemble des imprimés déposés par les administrés. La synthèse de des documents est en cours. A cette heure une cinquantaine de fiches ont été récupérées en Mairie et d'autres continuent d'arriver. On compte 37 demandes concernent l'Environnement, 35 la Sécurité, 22 la Voirie et 9 Divers Sujets. Nous allons apporter une réponse adaptée à tous les points soulevés. Y compris éventuellement des rencontres sur site en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

Une question est soulevée par rapport au délai de dépôt d'une demande d'un administré, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de limite.

Délibérations :

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Madame Alice VILLEMAGNE spécifie que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes fait partie d'un point de la campagne « Vivre ensemble à Mons » et expose qu'il serait agréable de pouvoir offrir aux jeunes Monsoises et Monsois un apprentissage sur la citoyenneté et la démocratie, il est proposé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à compter du mois de janvier 2021.

Il aura pour mission de collecter des idées, des initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous.

Le CMJ pourra être amené à travailler avec certains services municipaux. Les élus du CMJ seront accompagnés par Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, afin de leur offrir un cadre structurant dans l'exercice de leur fonction.

Le fonctionnement du CMJ devra rester ludique, convivial et adapté à l'âge des jeunes.

La collectivité déterminera librement les règles de constitution et de fonctionnement dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Celui-ci sera composé de 3 à 12 membres maximum de tout niveau scolaire (primaire, collège et lycée). Actuellement, nous avons comme candidats quatre élèves de CM2, deux collégiens et un lycéen.

Alice VILLEMAGNE propose de recommuniquer sur l'appel à candidature auprès des collégiens et lycéens afin d'avoir un groupe homogène.

Voté à l'unanimité

Détermination des dépenses « Fêtes et cérémonie » et « Réceptions » :

La DGFIP et le juge des Comptes considèrent le compte 6232 comme un compte sensible ; En effet, la réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Ainsi, le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et à imputer au compte 6257 « Réceptions ».

Pour le compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies suivantes :

- Fête du 14 juillet, de cérémonies officielles commémoratives et de vœux (8 Mai ; 11 Novembre, etc.)
- Cérémonies de mariage, autre cérémonie d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune
- Fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuel ou saisonnier (champagne et apéritif au repas des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal).
- A l'organisation de l'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements, etc.
- Aux manifestations culturelles, sportives et éducatives (fête des écoles, décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, bals, expositions et animations, remerciements)
- Fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départ en retraite, mutation, pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune,
- Aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels ou associations.

Pour le compte 6257 « Réceptions » :

Frais liés à l'organisation des réceptions suivantes :

- Les dépenses non liées aux fêtes et cérémonies (repas de travail initiés par le Maire, etc.),
- Les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du conseil municipal ou des commissions,
- Les dépenses des réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

Voté à l'unanimité

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable :

Suite à la loi du 7 août 2015 ayant entraîné le transfert de la compétence eau potable à Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la dissolution du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène, et au vu de la délibération C2020_07_29 du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2020 approuvant les rapports relatifs au prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2019, des Syndicats d'eau dissous, et notamment celui du Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2019, présenté par Monsieur le Maire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'ex Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène, en tenant compte de la note établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse afin d'informer les collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de l'eau, et la qualité des eaux.

Monsieur Yann RICHE constate qu'il y a beaucoup de fuite d'eau sur la commune.

Mme Alice VILLEMAGNE ayant participé à la dernière réunion du Comité des Maires qui a eu lieu le mardi 24 novembre 2020, notifie que les problèmes de facturation élevée que reçoit les administrés étaient dues au fait que les relevés de compteur n'étaient pas systématiquement effectués auparavant. Conséquence, la REAAL rectifie ces problèmes. Ce qui a pour conséquence l'augmentation constatée pour certains. A charge des usagers de vérifier l'index sur leur compteur.

Voté à l'unanimité

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif :

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2018-12-18-B3-001 en date du 18 décembre 2018 portant constatation des compétences d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2019, et au vu de la délibération C2020_07_28 du Conseil de Communauté en date du 12 octobre 2020 approuvant le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Le conseil municipal en prend acte en tenant compte de la note établie par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse afin d'informer les collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de l'eau, et la qualité des eaux.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention au Département pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pour les projets d'investissement, la Commune peut demander des subventions auprès des différentes administrations et rappelle les termes de l'article L111-10 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé de solliciter des subventions auprès du Département pour financer le remplacement de la chaudière existante à gaz du groupe scolaire, par deux chaudières à condensation pour un budget prévisionnel de 37 189,00 € H.T.

Monsieur Daniel SAUVAGE précise que le Département pourrait nous allouer cette subvention à condition que les travaux de la Place des Tilleuls soit terminés au plus tard fin mai 2021.

18 voix pour

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir régler certaines dépenses, il est nécessaire de faire des régularisations de compte à compte.
Ces écritures respectent l'équilibre du budget.

Voir tableau ci-dessous :

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	- 5 000,00
065	65888		Autres	-6 000,00
				-11 000,00

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	2135	ONA	Installations générales, agencements, aménagements	5 000,00
012	6413		PERSONNEL NON TITULAIRE	6 000,00
				11 000,00

Voté à l'unanimité

Information :

Monsieur Daniel SAUVAGE annonce qu'après plusieurs échanges avec la communauté d'Alès Agglomération, celle-ci nous propose cent lanternes à leds, ce qui permettra de remplacer à peu près un quart de celles actuellement en place.

Il sera demandé à l'entreprise de moduler la puissance d'éclairage pour, d'une part faire des économies, et d'autre part de satisfaire aux demandes de certains administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Fait à Mons, le vendredi 27 novembre 2020

Gérard BANQUET
Maire de MONS

